

# CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *CGF Premium Obligataire FCP* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 11 433 831 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 420 558 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

### **2. Autres obligations légales et règlementaires**

Par référence à l'article 2 du décret n° n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de CGF Premium Obligataire FCP a été employé en des titres émis par un même émetteur Hannibal Lease à un taux de 11,16% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation ;

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine HAJJI**

**BILAN ARRETE AU 31/12/2017***(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>7 897 129</b>	<b>6 697 524 (*)</b>
a- Actions et valeurs assimilées		533 547	515 549
b- Obligations et valeurs assimilées		7 363 582	6 181 975
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.3</b>	<b>3 568 240</b>	<b>1 207 214</b>
a- Placements monétaires		3 096 193	495 708
b- Disponibilités		472 047	711 506
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>184</b>	<b>126 (*)</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 465 553</b>	<b>7 904 864</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6</b>	<b>20 363</b>	<b>14 000</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7</b>	<b>11 359</b>	<b>10 528</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>31 722</b>	<b>24 528</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>Capital</b>	<b>4.8</b>	<b>10 172 114</b>	<b>7 278 604</b>
<b>CP1- Sommes Capitalisables</b>		<b>1 261 717</b>	<b>601 732</b>
<b>CP2- a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs</b>		841 159	296 411
b - Sommes capitalisables de l'exercice		420 558	305 321
<b>ACTIF NET</b>		<b>11 433 831</b>	<b>7 880 336</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>11 465 553</b>	<b>7 904 864</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité (Voir notes 4.1 et 4.4).

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2017 au 31/12/2017**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>Exercice clos le 31/12/2017</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.2</b>	<b>393 367</b>	<b>341 554</b>
a. Dividendes		17 918	15 131
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		375 449	326 423
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>69 514</b>	<b>30 706</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>462 881</b>	<b>372 260</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.9</b>	<b>(78 853)</b>	<b>(54 312)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>384 028</b>	<b>317 948</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.10</b>	<b>(17 397)</b>	<b>(15 669)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>366 630</b>	<b>302 279</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>53 928</b>	<b>3 042</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>420 558</b>	<b>305 321</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(53 928)</b>	<b>(3 042)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		681	(2 766)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 742)	1 669
Frais de négociation de titres		(931)	(109)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>364 638</b>	<b>301 073</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2017 au 31/12/2017**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

	<b>Exercice clos le <u>31/12/2017</u></b>	<b>Exercice clos le <u>31/12/2016</u></b>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>364 638</b>	<b>301 073</b>
a- Résultat d'exploitation	366 630	302 279
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	681	(2 766)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 742)	1 669
d- Frais de négociation de titres	(931)	(109)
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>3 188 857</b>	<b>(947 762)</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>14 675 742</b>	<b>3 979 985</b>
Capital	13 270 307	3 764 404
Régularisation des sommes non distribuables	(4 045)	(50)
Régularisation des sommes capitalisables	1 409 480	215 632
<b>b / Rachats</b>	<b>(11 486 885)</b>	<b>(4 927 747)</b>
Capital	(10 374 190)	(4 677 661)
Régularisation des sommes non distribuables	3 430	(313)
Régularisation des sommes capitalisables	(1 116 125)	(249 773)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>3 553 495</b>	<b>(646 689)</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début de l'exercice	7 880 336	8 527 025
en fin de l'exercice	11 433 831	7 880 336
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début de l'exercice	74 519	83 867
en fin de l'exercice(*)	10 416 971	74 519
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,098</b>	<b>105,749</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,79%</b>	<b>4,01%</b>

(\*) Voir Notes 1 et 4.8

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

### 1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP :

CGF Premium Obligataire FCP initialement dénommée Al Amanah Obligataire FCP, est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 septembre 2007 n° 15/2007.

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce depuis l'exercice 2015.

Suite à l'obtention de l'agrément de changement de la dénomination n°66-2016 du 28 décembre 2016, la dénomination du fonds est passée d'«Al Amanah Obligataire FCP» à «CGF Premium Obligataire FCP».

Le dépositaire de ce fonds est l'Arab Tunisian Bank (ATB) suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire BIAT.

Le gestionnaire est la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse.

Les distributeurs du fonds sont l'ATB et la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 d'ajout de l'ATB en tant que nouveau distributeur du fonds.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 25-02-2008.

La valeur d'origine des parts initialement fixée à 100 dt a été ramenée à 1dt à partir du 13 novembre 2017.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

### **3.3- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2017 de titres OPCVM, Bons du Trésor Assimilables et obligations. Le solde de ce poste s'élève à 7 897 129 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
<b>Titres OPCVM</b>				
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 153	533 515	533 547	4,65% (*)
<b>Total Titres OPCVM</b>	<b>5 153</b>	<b>533 515</b>	<b>533 547</b>	<b>4,65%</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Emprunts d'état</b>				
BTA 5,50% Mars 2019	250	250 000	258 860	2,26%
BTA 5,6% Août 2022	1 400	1 341 630	1 398 401	12,20%
BTA-6.90% MAI22	683	734 230	726 695	6,34%
<b>Total Emprunts d'état</b>	<b>2 333</b>	<b>2 325 860</b>	<b>2 383 956</b>	<b>20,79%</b>
<b>Emprunts de sociétés</b>				
BTK 2012-1 B	13 000	371 452	373 864	3,26%
EO AIL2013-1	7 000	140 000	144 618	1,26%
EO ATB SUB 2017 CAT A	3 000	300 000	300 000	2,62%
EO ATL 2013-2	1 000	60 000	60 445	0,53%
EO ATL 2014-1	1 200	48 000	50 227	0,44%
EO BTE 2009	1 100	22 000	22 273	0,19%
EO BTE 2011	5 500	220 330	229 687	2,00%
EO HL 2013/2 B	2 000	160 000	167 913	1,46%
EO HL 2015-01 B	2 860	286 000	298 105	2,60%
EO HL 2015-02 B	3 000	300 000	314 401	2,74%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	181 800	189 410	1,65%
EO SERVICOM 2016	10 000	1 009 000	1 034 150	9,02%
EO STB 2008/2	2 800	140 000	146 323	1,28%
EO TUNISIE LEASING 2012-2 B	4 000	240 000	251 817	2,20%
EO UBCI 2013	2 500	151 800	156 253	1,36%
EO UIB 2009/1	15 300	908 316	928 462	8,10%
EO UIB 2011-1	300	21 000	21 371	0,19%
ES AMEN BANK 2008	5	191	198	0,00%
ES ATL 2008	8 002	160 040	163 281	1,42%
ES CIL 2008	3 000	120 000	126 693	1,10%
<b>Total Emprunts des sociétés</b>	<b>88 567</b>	<b>4 839 929</b>	<b>4 979 492</b>	<b>43,43%</b>
<b>Produits Divers</b>				
interets intercalaires atb subordonne 2017 A			134	0,00%
<b>Total Produits divers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>134</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>	<b>90 900</b>	<b>7 165 789</b>	<b>7 363 582</b>	<b>64,22%</b>
<b>Total portefeuille</b>	<b>96 053</b>	<b>7 699 304</b>	<b>7 897 129</b>	<b>68,88%</b>

(\*) 4,67% par rapport à l'actif net.

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2016 (Publié)</b>	<b>6 532 756</b>	<b>166 378</b>	<b>(1 484)</b>	<b>6 697 649</b>	
<b>Soldes au 31 décembre 2016 (Retraité) (*)</b>	<b>6 532 630</b>	<b>166 378</b>	<b>(1 484)</b>	<b>6 697 524</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	250 000			250 000	
Obligations de sociétés	1 934 089			1 934 089	
Actions SICAV	689 849			689 849	
Parts OPCVM	-			-	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(18 786)			(18 786)	
Obligations de sociétés	(1 016 058)			(1 016 058)	529
Actions SICAV	(607 466)			(607 466)	(2 271)
Parts OPCVM	(64 952)			(64 952)	
Variation des plus ou moins-values latentes			681	681	
Variation des intérêts courus		32 249		32 249	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>7 699 304</b>	<b>198 627</b>	<b>(803)</b>	<b>7 897 129</b>	<b>(1 742)</b>

(\*) La différence provient du retraitement des créances d'exploitation.

#### 4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	17 918	15 131
Revenus des BTA	109 676	101 471
Revenus des obligations des sociétés	265 773	224 952
<b>Total</b>	<b>393 367</b>	<b>341 554</b>

#### 4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 3 568 240 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôt, moudharba et avoirs en banque ayant les caractéristiques suivantes :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>			
<b>CERTIFICATS DE DEPOT</b>	<b>1 482 533</b>	<b>1 490 146</b>	<b>13,00%</b>
CD CIL 90J 29/01/2018 7,7%	492 445	497 619	4,34%
CD H LEASE 30J 07/01/2018 7,7%	497 450	499 487	4,36%
CD TUN LEASING 90J 27/03/2018 7,5%	492 638	493 040	4,30%
<b>Moudharba</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 606 047</b>	<b>14,01%</b>
MOUDHARBA BL 90J 13/02/2018 7,3%	350 000	353 290	3,08%
MOUDHARBA BL 30J 14/01/2018 7%	350 000	351 141	3,06%
MOUDHARBA BL 30J 18/01/2018 7%	600 000	601 496	5,25%
MOUDHARBA BL 30J 29/01/2018 7,3%	300 000	300 120	2,62%
<b>TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>	<b>3 082 533</b>	<b>3 096 193</b>	<b>27,00%</b>
DISPONIBILITES	472 047	472 047	4,12%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 554 580</b>	<b>3 568 240</b>	<b>31,12%</b>

#### 4.4- Note sur les créances d'exploitation:

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur BTA et obligations d'état. Cette rubrique affiche un solde de 184 DT au 31-12-2017 contre un solde de 126 DT au 31-12-2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Retenue à la source sur BTA	-	45
Retenue à la source sur EO	184	81
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>126</b>

#### 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des certificats de dépôt	25 616	30 415
Revenus sur comptes de dépôt	2 883	291
Revenu des autres placements monétaires	41 016	-
<b>Total</b>	<b>69 514</b>	<b>30 706</b>

#### 4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par CGF Premium Obligataire FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 20 363 DT au 31-12-2017 contre un solde de 14 000 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	17 707	11 667
Dépositaire	2 656	2 333
<b>Total</b>	<b>20 363</b>	<b>14 000</b>

#### 4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 11 359 DT au 31-12-2017 contre un solde de 10 528 DT au 31-12-2016:

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	10 107	9 146
Publications CMF	304	405
Impôt à payer	-	310
Redevance CMF	948	667
<b>Total</b>	<b>11 359</b>	<b>10 528</b>

#### 4.8- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 3 553 495 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	2 893 510
Variation de la part Revenu	659 985
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>3 553 495</b>

Le 10/11/2017, le fonds a procédé à modifier la structure de son capital en multipliant le nombre de parts par 100 tout en divisant la valeur par cette même valeur.

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

<u>Capital au</u>	<u>01-01-2017</u>	<u>10-11-2017</u>	<u>01-01-2017</u>
Montant:	7 278 604	10 156 387	7 278 604
Nombre de titres :	74 519	10 398 200	74 519
Nombre de porteurs de parts :			62

<u>Souscriptions réalisées</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>09/11/2017</u>	<u>Du</u> <u>10/11/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
Montant:	9 203 865	4 066 442	13 270 307
Nombre de titres émis :	94 230	4 163 260	4 257 490
Nombre de porteurs de parts nouveaux :			75

<u>Rachats effectués</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>09/11/2017</u>	<u>Du</u> <u>10/11/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
Montant:	6 326 082	4 048 108	10 374 190
Nombre de titres rachetés :	64 767	4 144 489	4 209 256
Nombre de porteurs de parts sortants :			13

**Capital au****09-11-2017 31-12-2017 31-12-2017**

Montant:	10 156 387	10 174 721	10 174 721 (*)
Nombre de titres :	103 982	10 416 971	10 416 971
Nombre de porteurs de parts :			124

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	<b>10 174 721</b>
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	681
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(1 742)
Régularisation des SND	(615)
Frais de négociation de titres	(931)
<b>Capital au 31/12/2017</b>	<b>10 172 114</b>

**4.9- Note sur les charges de gestion des placements :**

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 78 853 DT au 31-12-2017 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	66 449	45 260
Rémunération du Dépositaire	12 404	9 052
<b>Total</b>	<b>78 853</b>	<b>54 312</b>

**4.10- Autres charges :**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 17 397 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération commissaire aux comptes	7 700	7 700
REDEVANCE CMF	9 762	7 671
IMPOT & TAXES (*)	(265)	-
PUBLICITE & PUBLICATIONS	200	298
<b>Total</b>	<b>17 397</b>	<b>15 669</b>

(\*) Reprise d'un surplus d'impôt abonné au cours des exercices antérieurs.

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2017(*)	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	0,044	4,996	6,007	4,789	5,221
Charges de gestion des placements	-0,008	-0,729	-0,876	-0,724	-0,731
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,037</b>	<b>4,267</b>	<b>5,131</b>	<b>4,065</b>	<b>4,490</b>
Autres charges	-0,002	-0,210	-0,222	-0,166	-0,133
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,035</b>	<b>4,056</b>	<b>4,910</b>	<b>3,900</b>	<b>4,357</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	0,041	-0,933	-0,045	-0,591
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,040</b>	<b>4,097</b>	<b>3,977</b>	<b>3,855</b>	<b>3,766</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,000	-0,037	0,057	0,297	0,219
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,022	0,034	-0,172	-0,115
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,034	-0,001	-0,005
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,000</b>	<b>-0,016</b>	<b>0,057</b>	<b>0,124</b>	<b>0,100</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,035</b>	<b>4,04</b>	<b>4,967</b>	<b>4,023</b>	<b>4,457</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>-0,016</b>	<b>0,057</b>	<b>0,124</b>	<b>0,100</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,005	-0,001	-0,004	-0,013
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,000</b>	<b>-0,021</b>	<b>0,056</b>	<b>0,119</b>	<b>0,086</b>
Distribution de dividendes	0	0	3,855	3,766	3,655
Valeur liquidative	<b>1,098</b>	<b>105,749</b>	<b>101,673</b>	<b>101,495</b>	<b>101,287</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,81%	0,71%	0,71%	0,71%	0,63%
Autres charges/actif net moyen	0,18%	0,20%	0,18%	0,16%	0,11%
Résultats capitalisables (d'exploitation) de l'exercice/actif net moyen	3,75%	3,98%	4,67%	3,77%	3,23%

(\*) Voir notes 1 et 4.8

## **5.2 Transactions avec les parties liées :**

- La gestion de CGF Premium Obligataire FCP est confiée à la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée trimestriellement. Cette commission a été portée à 1% HT de l'actif net par an à partir du 13 novembre 2017.

Les frais de gestion s'élèvent à 66 449 DT au 31-12-2017.

- La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB à partir du 13 novembre 2017 en remplacement de la BIAT. La convention de dépôt et de gestion qui lie l'ATB et le gestionnaire de CGF Premium Obligataire FCP prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an au lieu d'une rémunération annuelle de 0,1 HT de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT HT servies à la BIAT. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif et versée annuellement au dépositaire ATB.

Les frais de dépositaire s'élèvent à 12 404 DT au 31-12-2017.